

# ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE TOTAL S.A. DU 1<sup>er</sup> JUIN 2018

## RESULTATS DES VOTES DES RESOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

Nombre d'actions composant le capital : 2 659 912 645  
 Nombre d'actions ayant le droit de vote : 2 636 614 075

Partie ordinaire	Actionnaires	Titres	Voix
Actionnaires présents	2 934	172 013 742	280 101 408
Pouvoirs à des tiers	767	434 957	521 393
Pouvoirs au Président	15 764	132 490 395	155 376 970
Votes par correspondance	8 874	1 383 655 842	1 386 294 956
<b>Total</b>	<b>28 339</b>	<b>1 688 594 936</b>	<b>1 822 294 727</b>

Partie extraordinaire	Actionnaires	Titres	Voix
Actionnaires présents	2 934	172 013 659	280 101 157
Pouvoirs à des tiers	768	438 784	528 996
Pouvoirs au Président	15 720	132 374 096	155 152 363
Votes par correspondance	8 832	1 383 618 127	1 386 225 700
<b>Total</b>	<b>28 254</b>	<b>1 688 444 666</b>	<b>1 822 008 216</b>

Quorum 64,04%

Quorum 64,03%

RESOLUTIONS	TYPE	Voix						Présents, représentés ou ayant voté par correspondance		Etat Adoption
		Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nombre d'actions	Nombre de voix	
<b>Résolution 1</b> : Approbation des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2017	AGO	1 787 013 401	98,06%	31 449 849	1,73%	3 799 324	0,21%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 2</b> : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	AGO	1 784 736 398	97,94%	33 895 903	1,86%	3 630 273	0,20%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 3</b> : Affectation du résultat, fixation du dividende, option pour le paiement du solde du dividende en actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	AGO	1 815 027 674	99,60%	3 534 993	0,20%	3 699 907	0,20%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 4</b> : Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration	AGO	1 811 831 991	99,43%	8 163 248	0,45%	2 267 335	0,12%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 5</b> : Autorisation consentie au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	AGO	1 787 087 357	98,07%	32 539 542	1,79%	2 635 675	0,14%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 6</b> : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné	AGO	1 486 456 011	81,57%	333 600 083	18,31%	2 206 480	0,12%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 7</b> : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Artus	AGO	1 797 593 974	98,65%	22 218 386	1,22%	2 450 214	0,13%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 8</b> : Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Anne-Marie Idrac	AGO	1 784 237 501	97,91%	35 367 236	1,94%	2 657 837	0,15%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 9</b> : Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (1)	AGO	1 812 223 530	99,46%	7 464 525	0,41%	2 430 894	0,13%	1 688 475 846	1 822 118 949	Adoptée
<b>Résolution 10</b> : Engagements visés à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce concernant M. Patrick Pouyanné (1)	AGO	1 746 554 762	95,85%	73 131 745	4,02%	2 432 442	0,13%	1 688 475 846	1 822 118 949	Adoptée
<b>Résolution 11</b> : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au Président-directeur général	AGO	1 491 299 772	81,84%	328 362 209	18,02%	2 600 593	0,14%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 12</b> : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-directeur général	AGO	1 488 202 033	81,67%	331 561 815	18,19%	2 498 726	0,14%	1 688 562 664	1 822 262 574	Adoptée
<b>Résolution 13</b> : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGE	1 695 129 656	93,04%	123 137 125	6,76%	3 716 632	0,20%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée

RESOLUTIONS	TYPE	Voix						Présents, représentés ou ayant voté par correspondance		Etat Adoption
		Pour	%	Contre	%	Abstention	%	Nombre d'actions	Nombre de voix	
<b>Résolution 14</b> : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital, dans le cadre d'une offre au public, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGE	1 704 760 810	93,57%	114 599 787	6,29%	2 622 816	0,14%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution 15</b> : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGE	1 657 706 013	90,98%	161 691 723	8,88%	2 585 677	0,14%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution 16</b> : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGE	1 619 985 133	88,91%	199 368 121	10,94%	2 630 159	0,15%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution 17</b> : Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature consentis à la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AGE	1 706 701 786	93,67%	112 652 819	6,18%	2 628 808	0,15%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution 18</b> : Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de procéder, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à des augmentations de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe	AGE	1 774 495 291	97,39%	44 819 165	2,46%	2 668 957	0,15%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution 19</b> : Autorisation consentie au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe, ou à certains d'entre eux, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre	AGE	1 688 332 699	92,66%	130 959 028	7,19%	2 691 686	0,15%	1 688 410 491	1 821 983 413	Adoptée
<b>Résolution présentée dans le cadre des articles L. 2323-67 et R. 2323-14 du Code du travail</b>										
<b>Résolution A (non agréée par le Conseil d'administration)</b> Modification statutaire relative à une nouvelle procédure de désignation de l'administrateur salarié actionnaire en vue d'améliorer sa représentativité et son indépendance	AGE	117 392 059	6,44%	1 701 459 962	93,39%	3 131 392	0,17%	1 688 410 491	1 821 983 413	Rejetée

Les actions inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins ont un droit de vote double  
Conformément aux dispositions légales, les votes en AGO sont exercés par les usufruitiers et les votes en AGE par les nus-proprétaires

(1) M. Pouyanné n'a pas participé au vote de ces résolutions (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> résolutions).